

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-632	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJ

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-632

OBJET	CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024 - APPROBATION
--------------	---

TD/JS/EA

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

*« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.*

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

(...) ».

En conséquence, je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-632-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-633	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Yves GOASDOUE
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-633

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--------------	--

TD/JS/EA

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

PRENDRE ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

CERTIFIÉ CONFORME.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-633-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-634	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL
 RUE DE LA FOUQUERIE (RD 924)
 APPROBATION DU PROJET
 CONVENTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	1	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-634

OBJET	AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL – RUE DE LA FOUQUERIE (RD 924) – APPROBATION DU PROJET – CONVENTION
--------------	--

CD/JS/EA

Chers Collègues,

Afin d'établir un itinéraire cyclable entre le camping et la voie verte située au hameau « Fumeçon » à la Selle La Forge, la Ville envisage de réaliser un plateau ralentisseur à l'intersection de la rue de la Fouquerie et du chemin de la Fouquerie au niveau du camping communautaire. Cet ouvrage vient compléter le tracé cyclable déjà présent dans la vallée de la Fouquerie et sur l'avenue de Verdun.

Ce plateau a pour objet d'apaiser la circulation pour faciliter la traversée des vélos entre le camping et la vallée de la Fouquerie.

Cette intervention sur domaine public départemental nécessite une autorisation du Département traduite dans une convention. En outre, celle-ci permet à la ville de Flers de bénéficier de la FCTVA pour les dépenses afférentes auxdits travaux.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le projet de plateau sur la rue de la Fouquerie (RD 924) dont le plan est annexé.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée avec le Conseil Départemental.
- 3 - INSCRIRE** au budget la recette du FCTVA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-634-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024
Affichage : 22/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-635	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL
 PLACE DU 14 JUILLET ET RUE DE DOMFRONT
 CONVENTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	2	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-635

OBJET	AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL – PLACE DU 14 JUILLET ET RUE DE DOMFRONT – CONVENTION
--------------	--

CD/EA/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers a mandaté, par délibération n° 2021-212 du 21 septembre 2021, la SHEMA pour aménager la place du 14 juillet et la rue de Domfront pour la section comprise entre la place précédemment citée et la rue de la Chaussée.

L'objet de ces aménagements, qui s'inscrivent dans la continuité du renforcement de la dynamique commerciale du centre-ville engagé dès 2010 et dans l'appel à projet régional « Patrimoine de la reconstruction », est de marquer l'entrée de ville afin d'apaiser la circulation. De cette façon, le déplacement des chalands sera facilité dans les rues commerçantes.

L'implantation du futur complexe cinématographique a donné l'opportunité de mener une réflexion sur l'implantation d'un îlot de fraîcheur en ville. Elle a abouti à la création d'un square végétalisé qui s'élançera vers la future zone aménagée par Flers Agglo.

Pour la réalisation de cet îlot, le profil de la voie départementale a été modifié.

En ce qui concerne la rue de Domfront, le profil retenu est dans la continuité de celui qui a été réalisé lors des travaux antérieurs. Il sera composé d'une chaussée de 6 mètres de large, de stationnement longitudinal de 2,3 mètres, de chaque côté de la voie, et de trottoirs. Les trottoirs seront en dalle de granit et les stationnements seront en pavés enherbés pour faciliter l'infiltration des eaux pluviales.

Cette intervention sur domaine public départemental nécessite une autorisation du département traduite dans une convention. En outre, celle-ci permet à la ville de Flers de bénéficier de la FCTVA pour les dépenses afférentes auxdits travaux.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental annexée.
- 2 - INSCRIRE** au budget la recette du FCTVA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-635-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-636	7.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**AMENAGEMENT DE LA RUE DE DOMFRONT ET DE LA PLACE DU 14 JUILLET (FLERS)
FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

R A P P O R T
 présenté par
 Jacques DUPERRON
 Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne - Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	3	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				5	2024-636

OBJET	AMENAGEMENT DE LA RUE DE DOMFRONT ET DE LA PLACE DU 14 JUILLET (FLERS) – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO
--------------	--

CD/JS/EA

Chers Collègues,

La Ville de Flers a engagé depuis 2012 une opération de modernisation de son centre-ville afin de conserver son dynamisme commercial. Le programme de réaménagement prévoyait différentes phases dont celle concernant la place du 14 juillet et une partie de la rue de Domfront.

Les aménagements d'une partie de la rue de Domfront et de la place du 14 juillet répondent aux objectifs suivants :

- Marquer la place du 14 juillet comme l'entrée sud du centre-ville. Pour ce faire, la chaussée est détournée libérant le cœur de la place qui est dédiée à la plantation de végétation de haut jet et un espace de festivité. Cette modification de trajectoire va permettre de réduire la vitesse des automobilistes,
- Dédier la rue de Domfront à la « flânerie » et créer une ambiance d'achat dans la continuité de ce qui a pu être créé lors des précédents aménagements,
- Créer des espaces de fraîcheur dans le périmètre de l'aménagement. Le choix a été fait de planter des végétaux adaptés au site. Ainsi les arbres de hautes tiges ont été positionnés sur la place afin de permettre leur développement jusqu'à maturité sans avoir à procéder à des interventions qui les traumatiseraient,
- Favoriser la pratique du vélo en limitant la vitesse à 30 km/h,
- Limiter l'imperméabilité sur l'ensemble du périmètre. Ainsi, les places de stationnement seront espacées par différents espaces végétalisés de type arbustes ou plantes couvrantes. De même les zones de stationnement seront utilisées pour stocker en souterrain les pluies de ruissellement.

Afin de conserver une cohérence avec les aménagements finalisés en 2017, la rue de Domfront aura les caractéristiques géométriques identiques à la partie de la rue qui rejoint l'hypercentre : trottoirs de 3 mètres, stationnement de 2,2 mètres de large et chaussée de 6 m.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-636	7.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Par délibération n° 813 du 28 avril 2011, la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers a défini ses conditions d'accompagnement aux communes relatives aux dossiers d'aménagement de centre bourg.

Les travaux de la commune de Flers, estimés à **500.000 € H.T.**, répondent aux exigences de Flers Agglo et peuvent par conséquent bénéficier d'un fonds de concours. Ce fonds de concours sera d'un montant de 20 %, la maîtrise d'œuvre de ce projet étant assurée par des bureaux d'étude privés (Adepe/Ingerif).

Objet des travaux	Coût estimatif du projet	Fonds de concours Flers Agglo
Aménagement de la rue de Domfront et de la place du 14 juillet (FLERS)	500.000 € H.T.	100.000 € H.T

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - SOLLICITER** auprès de Flers Agglo un fonds de concours de 20 % avec un plafond de **150.000 € H.T.**
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.
- 3 - PRECISER** que ce fonds de concours sera versé sur présentation du bilan définitif de l'opération.
- 4 - S'ENGAGER** à inscrire les crédits nécessaires par DM au budget 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

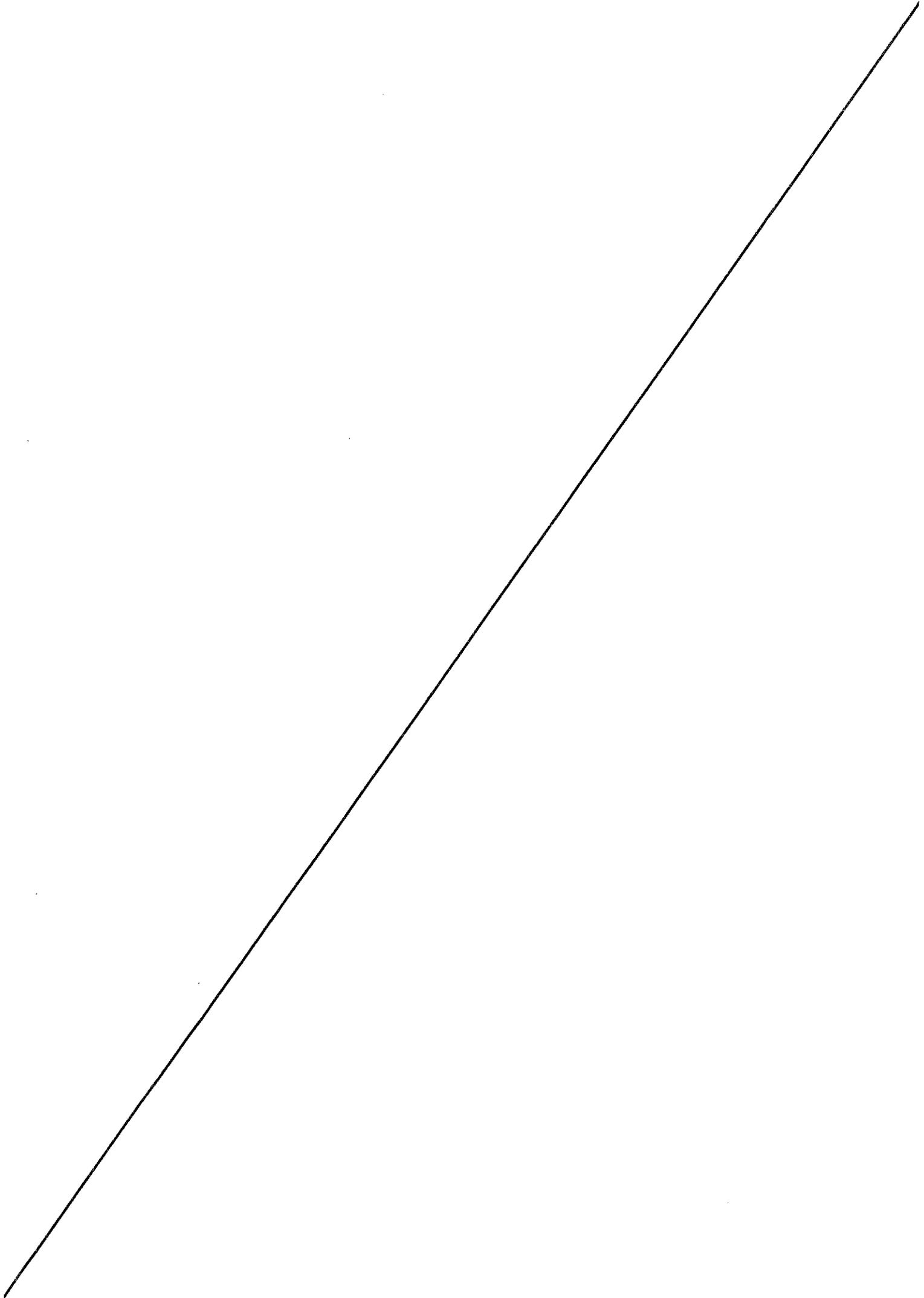
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-636-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-637	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIÈRE – APPROBATION DE
 L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE L'AVANT PROJET
 D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

R A P P O R T

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	4	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				6	2024-637

OBJET	TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIÈRE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61
--------------	--

CD/JS/EA

Chers Collègues,

La ville de Flers engage les études pour réaliser des travaux sur la rue de la Géroudière. Ces aménagements accompagnent ceux engagés par Flers Agglo sur l'entrée de ville de La Selle La Forge.

Les travaux consistent en :

- La reprise de la chaussée et des trottoirs,
- La création d'un itinéraire cyclable, pour relier le lycée à la liaison vélo entre le camping et la voie verte à la hauteur du lieu-dit « Fumeçon » à La Selle La Forge.
- La création de places de stationnement en pavé dont les joints seront enherbés

L'estimation en phase AVP est de 332.776,40 € HT.

Cet aménagement doit être précédé d'opérations d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques. Dans le cadre de la convention cadre dont l'assemblée a autorisé la signature lors de la séance du conseil municipal du 17 juin dernier, le TE 61 a réalisé une étude. Le cout des effacements sont les suivants :

	Effacement des réseaux électriques	Effacement des réseaux téléphoniques
Cout total TTC	30.991,28 €	7.481,25 €
Part ville de Flers	8.854,65 €	7.481,25 € (100%)

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** l'Avant-Projet de l'aménagement de la rue tel que décrit ci-dessus.
- 2 - APPROUVER** le projet d'effacement de réseau étudié par le TE 61, ci-après annexé et tel que décrit ci-dessus.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention individuelle avec le TE61 pour l'opération d'effacement de réseau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	14.10.2024	2024-637	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

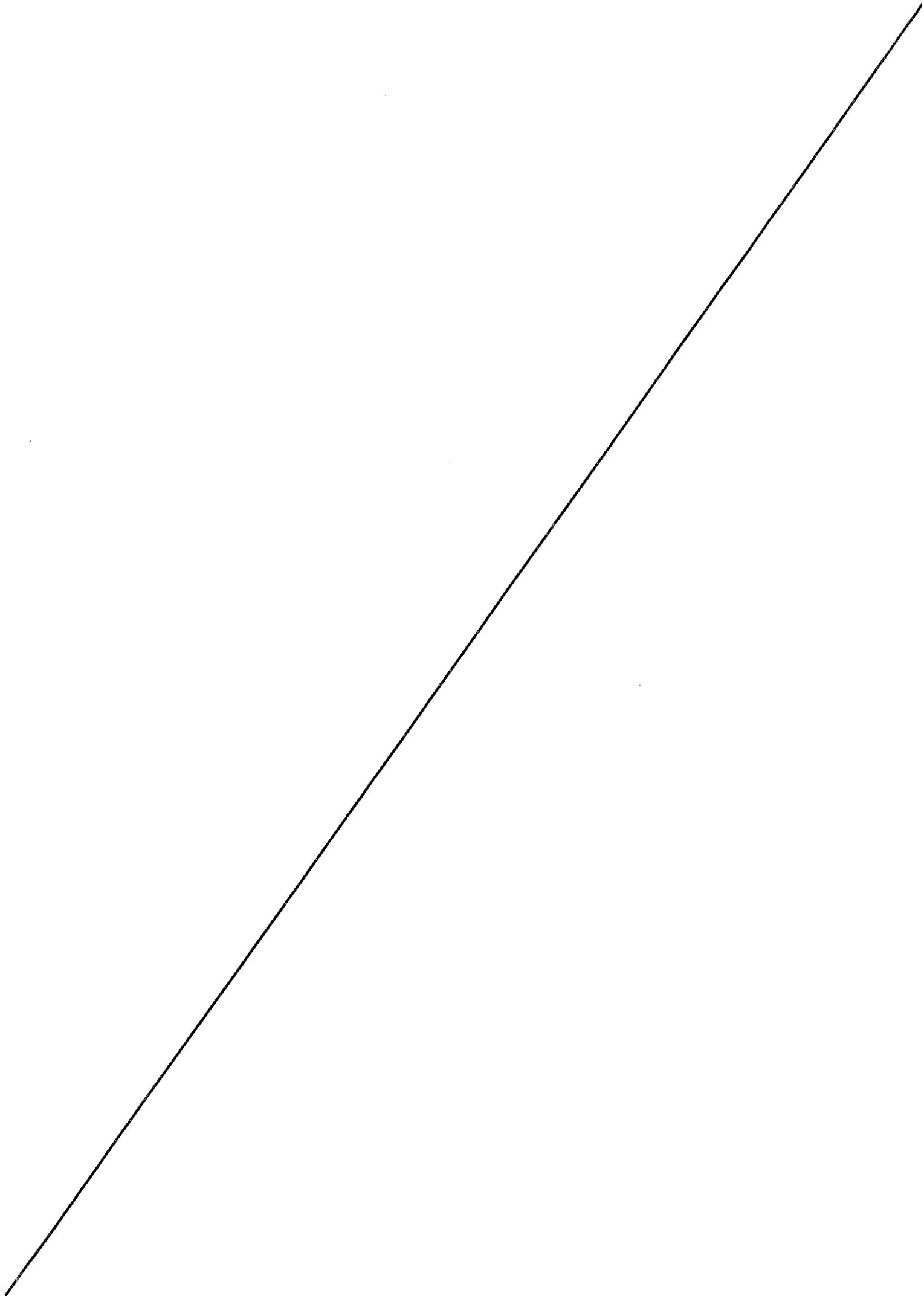
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-637-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-638	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024
ATTRIBUTION DES PRIX AUX LAUREATS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet :
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	5	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				7	2024-638

OBJET	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2024 – ATTRIBUTION DES PRIX AUX LAUREATS
--------------	---

DL/EALJS

Chers Collègues,

Chaque année, la Ville s'associe au concours des maisons fleuries organisé par le Conseil Départemental.

Le jury a effectué la visite des décorations florales le 30 juillet 2024. Il a évalué ces décorations et a attribué une note à chaque candidat. En fonction de la note obtenue, un classement a été arrêté et un prix a été fixé sur le barème suivant :

Note obtenue sur 30	Valeur du prix
De 30 à 24	100 €
De 23 à 20	80 €
De 19 à 15	70 €
Inférieure à 15	0 €

Le classement définitif par catégorie s'établit comme suit :

1^{ère} catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue

PRIX	LAUREATS	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2024
1 ^{er}	Madame Marie-Agnès ROQUET 18 rue des Oisillons	100 €
2 ^{ème}	Monsieur Jean MORIN 19 rue des Oisillons	100 €
3 ^{ème}	Madame Annick GOUSSET 112 rue de Messei	100 €
4 ^{ème}	Monsieur Mathéo DROMER 215 Les Hautes Folletières	100 €
5 ^{ème}	Madame Marie-Thérèse MARY 26 B rue de la Bénardière	100 €
6 ^{ème}	Madame Monique BOSSEE 24 rue de la Bénardière	80 €
7 ^{ème}	Monsieur Henri THOMAS 16 rue Arago	80 €
8 ^{ème}	Madame et Monsieur Daniel QUELLIER 24 bis rue de la Bénardière	80 €

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-638	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

9 ^{ème}	Madame Marie-Monique BLARD 21 rue Ernest Maunoury	80 €
10 ^{ème}	Madame Annie LEMOYVERRAUX 9 rue Henri Dunant	70 €
11 ^{ème}	Madame Céline AUCCUTURIER 3 Cité SNCF	70 €
12 ^{ème}	Madame Céline BOGENSCHUTZ 26 rue de Paris	70 €
13 ^{ème}	Monsieur Lionel BLAIS 52 impasse Georges Brassens	70 €
14 ^{ème}	Monsieur Joël LEBERT 93 rue de Ger	70 €
15 ^{ème}	Madame Marie-Louise PATRY 22 bis rue Richard-Lenoir	70 €
16 ^{ème}	Madame et Monsieur Eric MARCHAND 61 rue Paul Saniez	70 €
17 ^{ème}	Madame et Monsieur Serge JOURDAN 20 rue Arago	70 €
18 ^{ème}	Madame Francine MICHAUX 11 rue des Alizées	70 €
TOTAL		1.380 €

2^{ème} catégorie : Maison avec cour ou terrasse visible de la rue

PRIX	LAUREATS	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2024
1 ^{er}	Madame Marie-Thérèse BERTRAND 20 rue de la Bénardière	70 €
2 ^{ème}	Madame Monique LEVERRIER 51 A rue Richard-Lenoir	70 €
3 ^{ème}	Madame Evelyne BOUQUEREL 138 rue de Paris	70 €
4 ^{ème}	Madame et Monsieur Georges PORET 33 rue Abbé Lecornu	70 €
TOTAL		280 €

3^{ème} catégorie : Maison sans terrain avec fenêtres, murs ou balcons fleuris

PRIX	LAUREATS	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2024
1 ^{ère}	Monsieur Jacques BECHET 12 rue du 6 Juin – 2 ^e étage	80 €
2 ^{ème}	Madame Thérèse BRIAND 45 Impasse du Cadran Solaire – 2 ^e étage	80 €
3 ^{ème}	Madame Marta CASTELLANOS 77-79 rue Schnetz	70 €
4 ^{ème}	Madame Caroline PROUVEUR BOUCHOUX 1 Les Tulipes – 2 ^e étage Allée des Fleurs	
TOTAL		230 €

4^{ème} catégorie : Etablissement Public ou Collectif

PRIX	LAUREAT	VALEUR DES PRIX ATTRIBUES en € en 2024
1^{er}	Chapelle Saint Michel (Paroisse Marcel Callo) 57 rue du Mont Saint Michel – Bâtiment Flaubert – 3 ^{ème} étage	80 €
2^{ème}	EHPAD Jean-Baptiste LECORNU 47 rue d'Athis	80 €
TOTAL		160 €

Ces prix seront attribués à chaque lauréat sous forme de chèques cadeaux UCIA pour une valeur totale de 2.050 €.

Il est proposé d'associer aux prix indiqués ci-dessus un livre par lauréat (« **Presque pas d'eau au Jardin** » – **MEIGNEN Jean-Yves Edition RUSTICA**).

Le montant global de cet achat s'élève à **279,03 €**.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ALLOUER comme ci-dessus exposé, aux lauréats les prix pour le concours des maisons fleuries 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-638-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-639	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

NPRU – PROGRAMME DE CONTRUCTION – NOBELS
APPROBATION DU PROJET ET DU MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX
CONVENTION FONCIERE
SIGNATURE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33
En exercice : 33			
Quorum : 17			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Jacques DUPERRON
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		24	01.10.2024	6	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				8	2024-639

OBJET	NPRU – PROGRAMME DE CONSTRUCTION – NOBELS – APPROBATION DU PROJET ET DU MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX – CONVENTION FONCIERE – SIGNATURE
--------------	---

NL/EAJS

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ANRU qui a été signée le 9 juillet 2020, ainsi que l'avenant n°1 en date du 5 mars 2024, le Nouveau Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel prévoit de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers à hauteur de 104 logements locatifs sociaux et de 10 logements de Location-Accession.

Orne Habitat va construire 18 logements locatifs sociaux (LLS) rue Bernard PALISSY sur des parcelles (CI 126, 127, 130, 131, 134 et 135) appartenant à la Ville de Flers). Par délibération n° 323 du 4 avril 2022, l'assemblée délibérante de la ville de Flers a décidé de mettre à disposition d'Orne Habitat les dites parcelles le temps que les cessions foncières soient effectives avant l'achèvement de l'ensemble des travaux.

Le maître d'œuvre d'Orne Habitat, dénommé Boo et Alidade, propose le programme de constructions suivant :

- La construction d'un immeuble intermédiaire de 10 logements PLAI de type T2 ;
- La construction de 8 maisons individuelles : 3 logements de type T3 dont 1 PLAI et 2 PLUS et 5 logements PLUS de type T4 ;
- Un programme qui prend en compte l'existant (cheminement naturel, espace naturel) afin de réduire les couts d'investissements et qui facilite la greffe de ce futur programme avec l'existant.

Les infrastructures, qui seront réalisées par Flers Agglo accompagneront les principes de construction décrits ci-dessus dans un objectif de pérennité et de facilité d'entretien. Les principes d'aménagement sont les suivants :

- Création d'une voie principale à partir de la rue Bernard Palissy avec une seule entrée et sortie ;
- Création des réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales et Alimentation d'Eau Potable et amenée des réseaux souples (téléphonie, électricité, gaz...) et de l'éclairage public ;
- Création d'espaces verts, de cheminements piétons et de noues (gestion des eaux pluviales de la voirie et des toitures) ;
- Création de places de stationnement ;
- Aménagement d'un point de collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif).

Sur la base de ces principes, un Avant-Projet Sommaire (APS) a été réalisé par le bureau d'étude de Flers Agglo et comprend les postes suivants :

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-639	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Lots	Nature des lots
lot 1	Terrassement, voirie, réseaux EU, EP, AEP
lot 2	Réseaux souples et éclairage public
lot 3	Espaces verts et mobiliers urbains
lot 4	Pavage

Le mode de dévolution des travaux sera celui de la procédure adaptée telle que définie par l'article L. 2123-1 du code de la commande publique.

Ce programme de construction devrait être engagé par Orne Habitat avant la fin de l'année 2024. Ce qui nécessite pour Flers Agglo d'engager préalablement les travaux (terrassement, passage des réseaux...) à partir de la rentrée de octobre 2024. La finalisation du chantier s'achèvera par la réalisation des espaces verts (pelouse, plantation...) soit au cours de l'année 2025.

Pour la réalisation de cette opération, Flers Agglo a défini le cadre d'intervention avec Orne Habitat et précisé les prestations de travaux à charge de chacun des maîtres d'ouvrage et les modalités des accords relatifs au foncier. Ce cadre d'intervention se décompose en deux documents :

- une annexe technique qui définit les limites des « prestations travaux » entre Orne Habitat et Flers Agglo. Pour une cohérence et une continuité des travaux, Flers Agglo pourra réaliser des travaux, pour le compte du bailleur, mais ceux-ci seront facturés à la fin de l'opération,
- une convention foncière qui précise à la fois les accords relatifs aux travaux (missions et responsabilités de chacun), ceux relatifs à l'entretien ultérieur des espaces créés et enfin ceux concernant la rétrocession des terrains à intervenir par acte authentique avant l'achèvement des travaux. Les emprises publiques et privées sont déterminées lors du dépôt des autorisations d'urbanisme. La Ville de Flers sera également signataire de la convention foncière pour les aspects relatifs à la gestion des espaces (verts, voirie et éclairage). Les cessions foncières feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Cette convention foncière, qui a été soumise à Orne Habitat ainsi qu'à la ville de Flers, indique que sera :

- cédé à 15 euros symboliques le foncier correspondant à l'emprise des constructions de Orne Habitat et aux espaces verts privatifs enclos ou d'usage privatif (exclusivement réservé à l'usage du locataire),
- cédé gratuitement à la Ville de Flers les nouvelles voies créées y compris trottoirs, accotements, espaces verts publics et noues, éclairage public ainsi que les nouveaux cheminements publics,
- incorporé dans le domaine public de Flers Agglo les réseaux d'eau potable, le pluvial et d'assainissement,
- convenu que les frais d'acte authentique et de géomètre seront à la charge de Flers Agglo.

L'opération est estimée à 450.000 € HT soit 540.000 € TTC de travaux au total. Il convient d'indiquer que tout dépassement de cette enveloppe (soit 25.000 € HT par logement) sera

pris en charge par le bailleur. Des aides financières de l'Etat au titre de la DETR et de la DPV ont été sollicitées par Flers Agglo en 2022.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** de l'Avant-Projet-Sommaire (APS) tel que décrit ci-dessus.
- 2 - APPROUVER** le cadre d'intervention pour la réalisation de ce programme de logements sociaux.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention formalisant le cadre d'intervention à intervenir avec Flers Agglo et Orne Habitat, ainsi que l'annexe technique des prestations découlant du mode opératoire décrit ci-dessus à intervenir avec Orne Habitat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-639-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-640	3.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

MOUVEMENT FONCIER – CHEMINEMENT PLANCAION
PARCELLE CP 397
ACQUISITION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAÏRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		24	01.10.2024	1	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				9	2024-640

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – CHEMINEMENT PLANCAION – PARCELLE CP 397 – ACQUISITION
--------------	--

SDC/JS/EA

Chers Collègues,

La ville de Flers est propriétaire de plusieurs terrains le long du Plancaion entre la rue nationale et la rue Schnetz. Par délibération n° 2024-551 du 29 janvier 2024, votre assemblée a décidé l'acquisition d'une parcelle pour poursuivre ce projet.

Afin de prévoir l'aménagement d'un cheminement piéton le long du cours d'eau, votre assemblée a décidé l'acquisition d'une parcelle pour poursuivre ce projet par délibération n° 2024-551 du 29 janvier 2024. Il convient d'acquérir au fur et à mesure des possibilités les terrains nécessaires pour assurer la continuité.

Aussi, par délibération n° 552 du 11 décembre 2017, le conseil municipal avait donné son accord pour signer un compromis de vente avec le propriétaire de la maison et du jardin situé au 13 rue Victor Hugo, dans l'attente d'acquisition par la ville le long du Plancaion. Un bornage a été effectué et il vous est proposé d'acquérir l'ensemble dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Surface bornée	Prix	
					Estimation des Domaines	Montant
Flers	CP 397	M. Médéric ROHEE	Ville de Flers	14 m ²	Sans objet Prix < 180.000 €	5 €/m ²

La ville prendra à sa charge les frais d'actes, de bornage, ainsi que les frais de démolition d'édification d'une clôture grillagée (y compris portillon). Ce grillage sera remis en pleine propriété au propriétaire de la maison après édification.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable du fonds de jardin cadastré CP 397 dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 - PRECISER** que les frais liés à cette transaction foncière (frais de géomètre, frais d'acte, frais de clôture) seront pris en charge par la ville de Flers.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maître Leprince-Durand-Hennegrave, notaire du vendeur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
COMMUNE DE FLERS	14.10.2024	2024-640	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

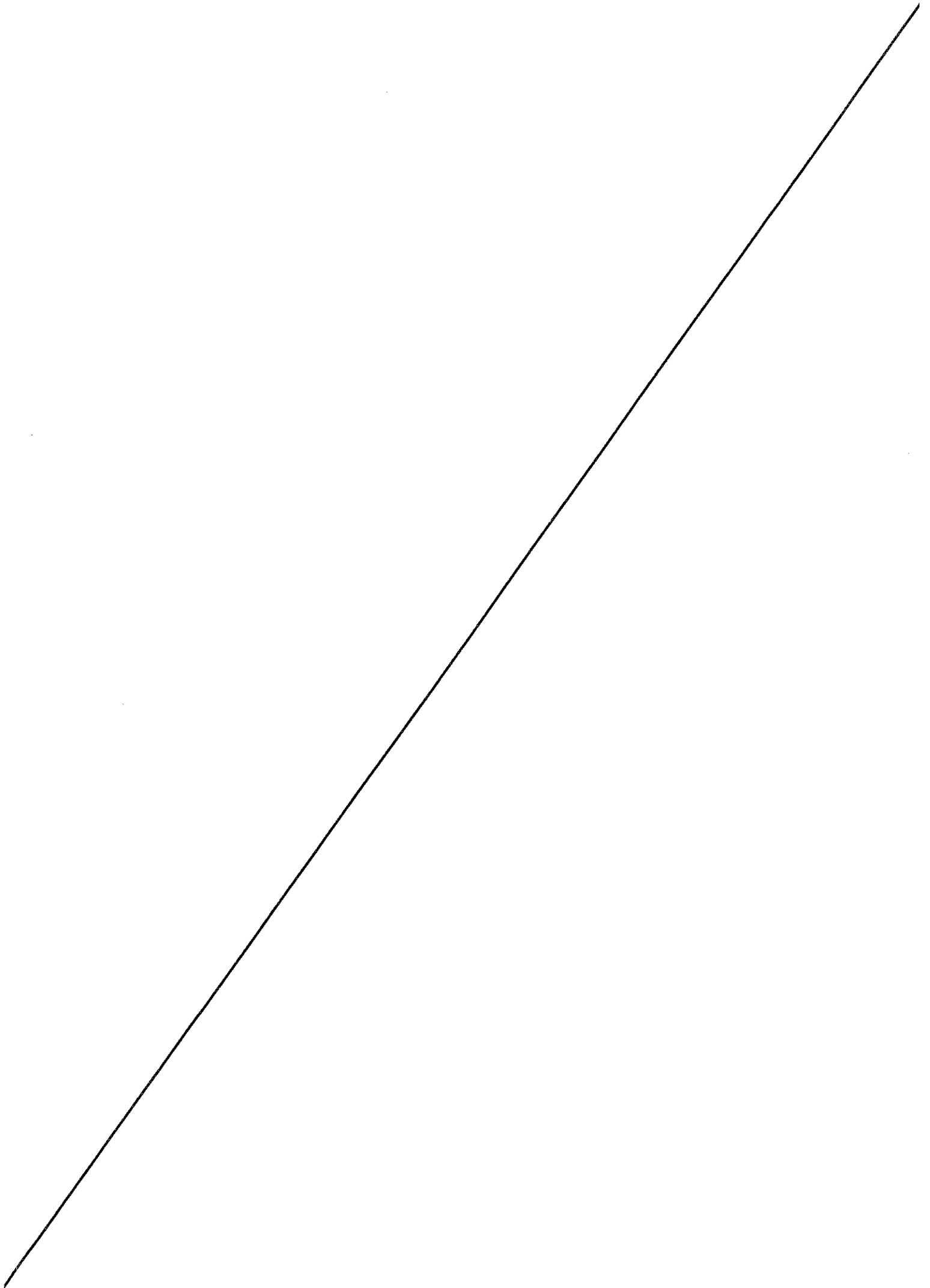
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-640-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-641	3.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDAJS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER – RESERVE FONCIERE
PARCELLE CZ 107P – ACQUISITION
COMMODAT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		24	01.10.2024	2	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				10	2024-641

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – RESERVE FONCIERE – PARCELLE CZ 107P – ACQUISITION – COMMODAT
--------------	---

SDC/JS/EA

Chers Collègues,

La ville de Flers est propriétaire de plusieurs terrains en réserve foncière entre la route de Ger et la route de Domfront afin de prévoir le développement et le désenclavement à long terme de la ville de Flers, conformément au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Aussi, la ville de Flers a négocié l'achat amiable d'un terrain, classé en zone 1AU dans le PLUI et situé dans le faisceau de cet éventuel axe entre les deux routes départementales précitées.

Il vous est proposé d'acquérir l'ensemble dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Surface devant être bornée	Prix	
					Estimation des Domaines	Montant
Flers	CZ 107p	Monsieur Olivier LEFEVRE	Ville de Flers	Environ 5 800 m ²	Sans objet Prix < 180.000 €	30.000 € l'ensemble

La ville prendra à sa charge les frais d'actes et de bornage. Le propriétaire actuel fera son affaire de la fourniture et de la pose d'une nouvelle clôture.

Ce terrain étant une réserve foncière, il vous est proposé de le mettre à disposition dans le cadre d'un commodat (organisé par les articles 1875 à 1879 du code civil) entre la ville de Flers et Monsieur Olivier LEFEVRE.

Le commodat prendra effet à la date de la signature de l'acte notarié pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-641	3.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable du terrain cadastré CZ 107p dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 - PRECISER** que les frais de géomètre et d'acte seront pris en charge par la ville de Flers.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maître BISSON, notaire du vendeur.
- 4 - DECIDER** la mise en place d'un commodat sur la parcelle ci-dessus acquise dans les conditions ci-dessus décrites avec Monsieur Olivier LEFEVRE, à compter de la date de signature de l'acte notarié et reconductible par tacite reconduction.
- 5 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le commodat sous seing privé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

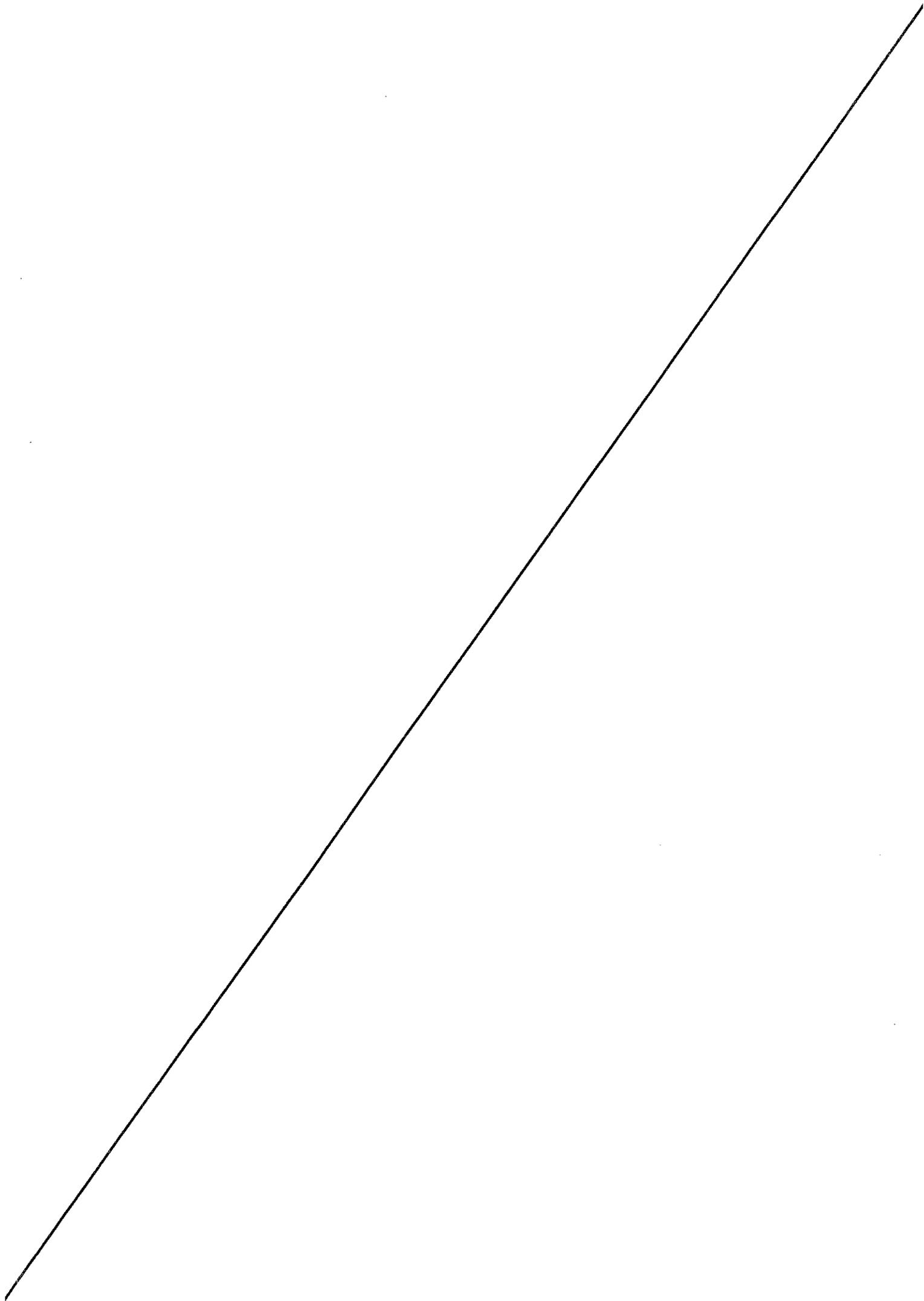
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-641-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-642	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

**MOUVEMENT FONCIER – ALLEE DES TISSERANDS
PORTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DECLASSEMENT
CESSION A TITRE ONÉREUX**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Ciôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Dominique ARMAND
Maire-Adjoint

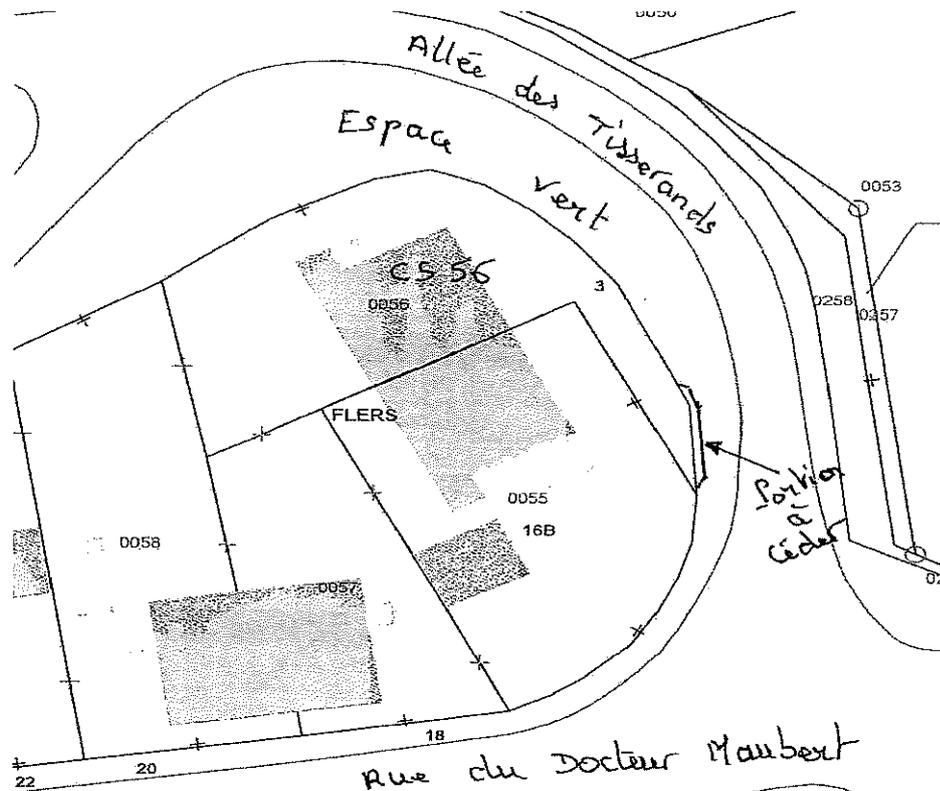
VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		24	01.10.2024	4	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				11	2024-642

OBJET	MOUVEMENT FONCIER – ALLEE DES TISSERANDS – PORTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – DECLASSEMENT – CESSION A TITRE ONEREUX
--------------	---

DL/EA/JS

Chers Collègues,

L'accès à la parcelle CS 56 sise 3 allée des Tisserands s'effectue via un passage privatif étroit. Le nouveau propriétaire de ce terrain a engagé un programme de rénovation du bien immobilier qui est implanté à la partie arrière de l'unité foncière. Dans cette optique, il souhaiterait élargir l'accès à sa propriété qui ne permet pas le passage de véhicules. C'est pourquoi, il a sollicité la Ville en vue d'acquérir une portion de 6m² du terrain communal jouxtant sa parcelle. Ce terrain appartient au domaine public communal. Il s'agit d'un espace vert présentant une configuration essentiellement pentue séparant les parcelles privées de la voie publique. La partie supérieure de ce terrain comporte une petite partie plate correspondant à la portion sollicitée par le propriétaire précité.



Cet espace ne présente pas d'utilité pour la Collectivité. Aucun projet d'intérêt public ne peut y être réalisé en raison de sa configuration pentue. La cession de la partie supérieure réduirait les charges d'entretien d'espaces verts pour la collectivité.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-642	3.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

La transaction foncière pourrait intervenir suivant les modalités déclinées ci-dessous :

Référence	Superficie	Vendeur	Avis des domaines	Prix	Acquéreur	Frais liés à la transaction (bornage et acte notarié)
Domaine public	8 m ² (superficie approximative)	Ville de Flers	Estimation du 20 août 2024	1 €/m ²	Monsieur Huber BOISGONTIER 26 rue des Bruyères 61100 La Chapelle au Moine	Acquéreur

Par courrier reçu en Mairie le 16 septembre dernier l'acquéreur a donné son accord aux modalités de la transaction telles que décrites ci-dessus.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière, « les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ». En l'espèce, La portion du domaine public à déclasser n'a n'importe aucune conséquence sur ces fonctions au regard de sa finalité actuelle (espace vert).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECLASSER** du domaine public communal la portion d'espace vert sise Allée des Tisserands à céder au propriétaire de la parcelle cadastrée CS 56.
- 2 - DECIDER** la cession de la portion du domaine public déclassé suivant les modalités exposées ci-dessus.
- 3 - PRECISER** que les frais de géomètre et d'actes notariés liés à l'ensemble de cette transaction foncière seront à la charge de l'acquéreur.
- 4 - CHARGER** Monsieur le Maire de signer l'acte authentique à intervenir qui sera dressé en l'étude notariale Pierre CHAIX et Corinne CHAMPETIER avec le concours éventuel du notaire du bénéficiaire de la servitude.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

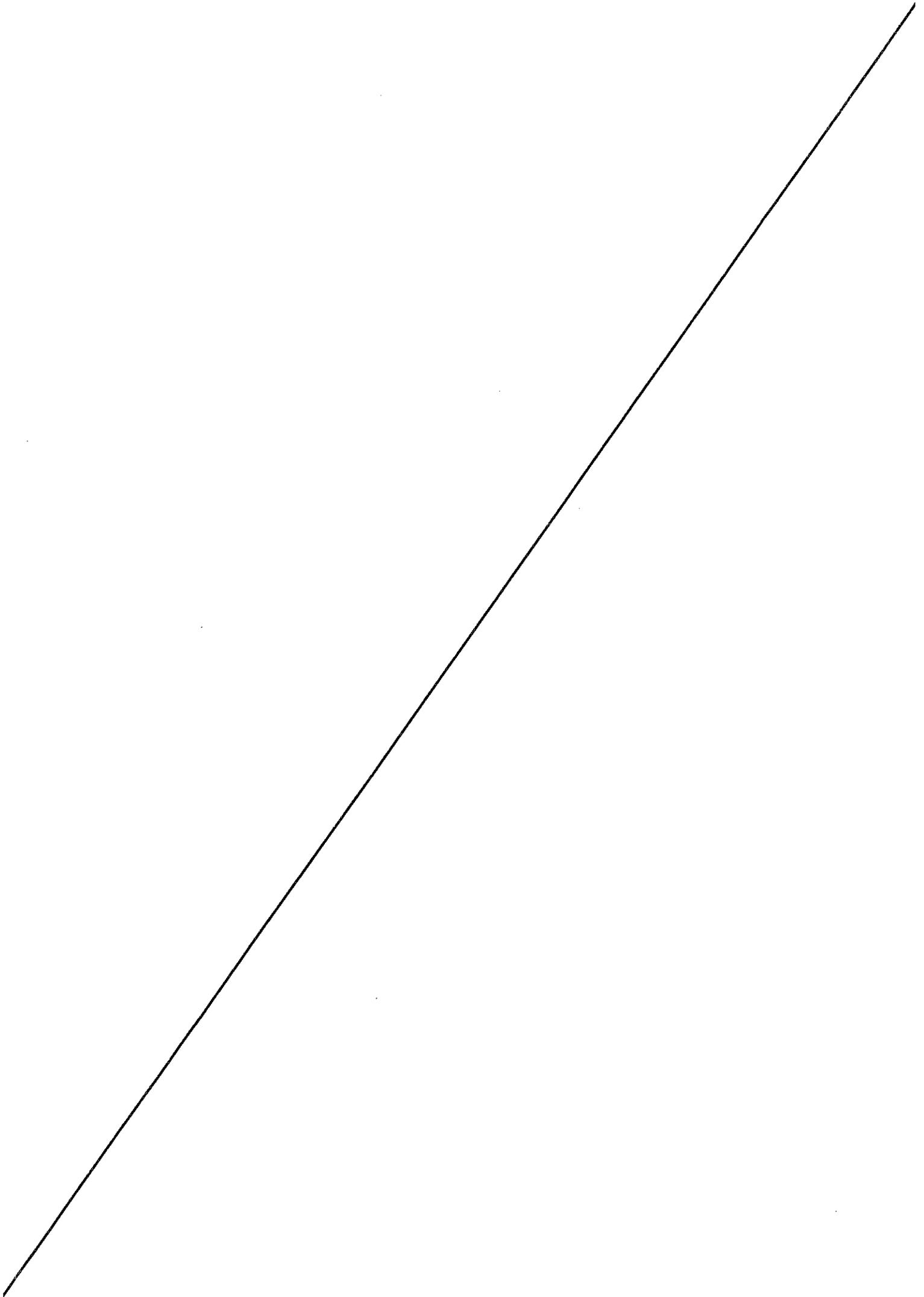
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-642-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-643bis	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDJS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

BUDGET GENERAL 2024
DECISION MODIFICATIVE N° 2

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoins : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	24.10.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Marchés publics		24	02.10.2024	1	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				12	2024-643

OBJET	BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 2
--------------	---

AA/EA/JS

Chers Collègues,

L'exécution du budget 2024 conduit à proposer des ajustements budgétaires détaillés en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-643bis-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2024

Affichage : 24/10/2024

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-644	3.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

RETRAIT

DELIBERATION

PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES SUR LA PARCELLE SITUEE AU LIEU-DIT LA FOUQUERIE REFERENCE CADASTRALE CI 142

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33 Quorum : 17	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances - Marchés publics		24	02.10.2024	2	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				13	2024-644

OBJET

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE CELLNEX FRANCE
INFRASTRUCTURES SUR LA PARCELLE SITUEE AU LIEU-DIT LA FOUQUERIE
– REFERENCE CADASTRALE CI 142**

CD/EAJS

RETRAIT

Chers Collègues,

Dans le cadre de son activité de déploiement, de détention, de gestion, d'exploitation et de maintenance de points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de télécommunication la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES, souhaite procéder à l'implantation d'équipements techniques dédiés aux services de communications électroniques et audiovisuels.

Dans ce contexte, elle est intéressée pour signer un bail sur un terrain appartenant à la ville de Flers à la Fouquerie (parcelle cadastrée CI 142). La surface d'occupation est fixée à 70 m². Le contrat de bail est annexé à ce rapport ainsi que le plan de la parcelle. Pour accéder aux équipements, le preneur souhaite disposer d'un droit de passage sur la parcelle CI 143.

Le bail est établi pour une durée égale à 12 (DOUZE) ans. A la fin de celle-ci, elle sera renouvelée de plein droit par période de 12 (DOUZE) ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, 24 (VINQT-QUATRE) mois avant la date d'expiration de la période en cours. La prolongation ne pourra excéder 2 prorogations.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 3.000 (TROIS MILLE) EUROS NETS (toutes charges et taxes incluses) avec une révision annuelle figurant dans le contrat de location. Cette révision s'appliquera au 30 juin de chaque année à partir du 30 juin de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

Dans le cas d'un retrait des équipements (fin de bail par exemple pour quelque cause que ce soit), la société procédera à la remise en état initial du site.

Le Maire décide de :

RETIRER la présente question de l'ordre du jour.

CERTIFIE CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-645	3.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024

16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

RETRAIT

DELIBERATION

**PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE CELLNEX FRANCE
 INFRASTRUCTURES SUR LA PARCELLE SITUEE RUE PIERRE HUET DANS LE SITE
 SPORTIF SAINT SAUVEUR
 REFERENCE CADASTRALE CL 87**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
	Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

R A P P O R T

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances - Marchés publics		24	02.10.2024	3	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				14	2024-645

OBJET	PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES SUR LA PARCELLE SITUEE RUE PIERRE HUET DANS LE SITE SPORTIF SAINT SAUVEUR – REFERENCE CADASTRALE CL 87
--------------	---

CD/EAJS

RETRAIT

Chers Collègues,

Dans le cadre de son activité de déploiement, de détention, de gestion, d'exploitation et de maintenance de points hauts et la fourniture de services auprès d'opérateurs de télécommunication la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES, souhaite procéder à l'implantation d'équipements techniques dédiés aux services de communications électroniques et audiovisuels.

Dans ce contexte, elle est intéressée pour signer un bail sur un terrain appartenant à la ville de Flers situé sur le site de la salle GODARD MERIENNE (parcelle cadastrée CL 87). La surface d'occupation est fixée à 48 m². Le contrat de bail est annexé à ce rapport ainsi que le plan de la parcelle.

Le bail est établi pour une durée égale à 12 (DOUZE) ans. A la fin de celle-ci, elle sera renouvelée de plein droit par période de 12 (DOUZE) ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée avec AR, 24 (VINQT-QUATRE) mois avant la date d'expiration de la période en cours. La prolongation ne pourra excéder 2 prorogations.

Le montant de la redevance annuelle est fixé à 3.000 (TROIS MILLE) EUROS NETS (toutes charges et taxes incluses) avec une révision annuelle figurant dans le contrat de location. Cette révision s'appliquera au 30 juin de chaque année à partir du 30 juin de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur de la convention.

Dans le cas d'un retrait des équipements (fin de bail par exemple pour quelque cause que ce soit), la société procédera à la remise en état initial du site.

Le Maire décide de :

RETIRER la présente question de l'ordre du jour.

CERTIFIE CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-645	3.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

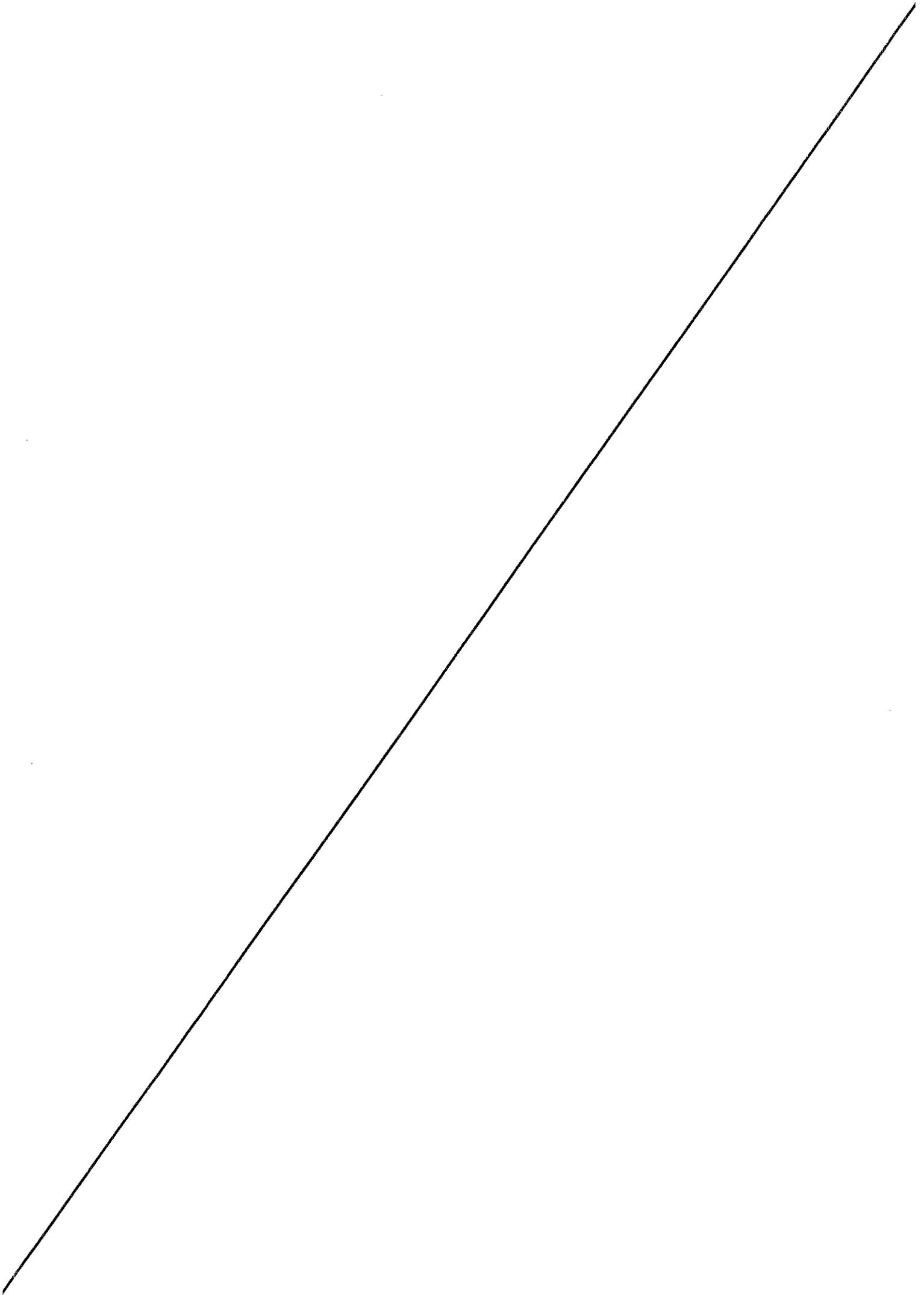
La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-646	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TDAJS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS D'ASSURANCES
AUTORISATION DE SIGNATURE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoints : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Ciôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Lori HELLOCO
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances - Marchés publics		24	02.10.2024	4	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				15	2024-646

OBJET	MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS D'ASSURANCES – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	--

TD/EA/JS

Chers Collègues,

Les marchés publics d'assurance de la Ville de Flers arrivent à terme le 31 décembre prochain en ce qui concerne les polices suivantes :

- Assurance "Responsabilité et risques annexes"
- Assurance "Flotte automobile et risques annexes"
- Assurance "Risques statutaires du personnel"
- Assurance "Protection juridique des agents et des élus"
- Assurance "Tous dommages aux objets précieux et/ou d'exposition"

Une consultation a dont été lancée en vue de la conclusion de cinq marchés correspondant aux cinq lots mentionnés ci-dessus. Les nouveaux contrats prendront effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Au regard des montants estimés, la procédure a été lancée des sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique avec les caractéristiques suivantes :

Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 29/05/2024 sur : JOUE, BOAMP, site internet Flers Agglo, plateforme de dématérialisation
Date de remise des offres	Le 04/07/2024
Critères d'attribution	- nature et étendue des garanties/qualité des clauses contractuelles : coefficient 5 - tarification : coefficient 4 - modalités et procédure de gestion des dossiers et notamment des sinistre : coefficient 1
Nombre d'offres reçues	Lot 1 "Responsabilité et risques annexes" : 1 pli Lot 2 "Flotte automobile et risques annexes" : 1 pli Lot 3 "Risques statutaires du personnel" : 5 plis Lot 4 "Protection juridique des agents et des élus" : 1 pli Lot 5 "Tous dommages aux objets précieux et/ou d'exposition": 3 plis

La commission d'appels d'offres (CAO), désignée par délibération n° 2020-57 du 29 juin 2020 s'est réunie le jeudi 5 septembre 2024 pour attribuer les marchés.

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-646	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Après avoir entendu le rapport d'analyse et délibéré, la commission a décidé de retenir les sociétés ci-dessous nommées dans les conditions suivantes :

DESIGNATION DU LOT	SOCIETE	MONTANT ANNUEL DE L'OFFRE RETENUE EN € TTC OU % RETENU
LOT 1 RESPONSABILITE CIVILE ET RISQUES ANNEXES	SMACL	VILLE DE FLERS : Taux HT en % : 0,370 Prime : 27.051,24 € TTC/an CCAS : Prime : 1.035,50 € TTC/an
LOT 2 FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES	SMACL	Offre de base avec franchise 2 : VILLE DE FLERS : prime de 34.904,03 € TTC/an CCAS : Prime de 1.437,39 € TTC/an <i>Garanties annexes :</i> Marchandises transportées : 295,06 € TTC/an Auto mission collaborateur : 1.847,15 € TTC/an Auto mission élus : 615,73 € TTC/an Tous risques engins : 1.255,52 € TTC/an
LOT 3 RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	Cabinet WTW / Compagnie CNP	Variante imposée n° 1 - accident du travail -maladie professionnelle (indemnités journalières et frais médicaux) franchise 15 jours : 0,76 %
LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES	Cabinet RELYENS SPS / RELYENS MUTUAL INSURANCE	VILLE DE FLERS : prime de 1.604,24 € TTC par an CCAS : Prime de 161,15 € TTC/an
LOT 5 TOUS RISQUES EXPOSITIONS	Cabinet ACL COURTAGE / HELVETIA	Offre de base – expositions temporaires Garantie de séjour : taux de 0,044 ‰ HT Prime minimum par exposition : 35 € TTC Prime provisionnelle annuelle : sans objet Variante imposée n° 1 (expositions permanentes) : 1.288,71 € TTC Variante imposée n° 2 (mise à disposition d'œuvres) : 10 € TTC/an

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE

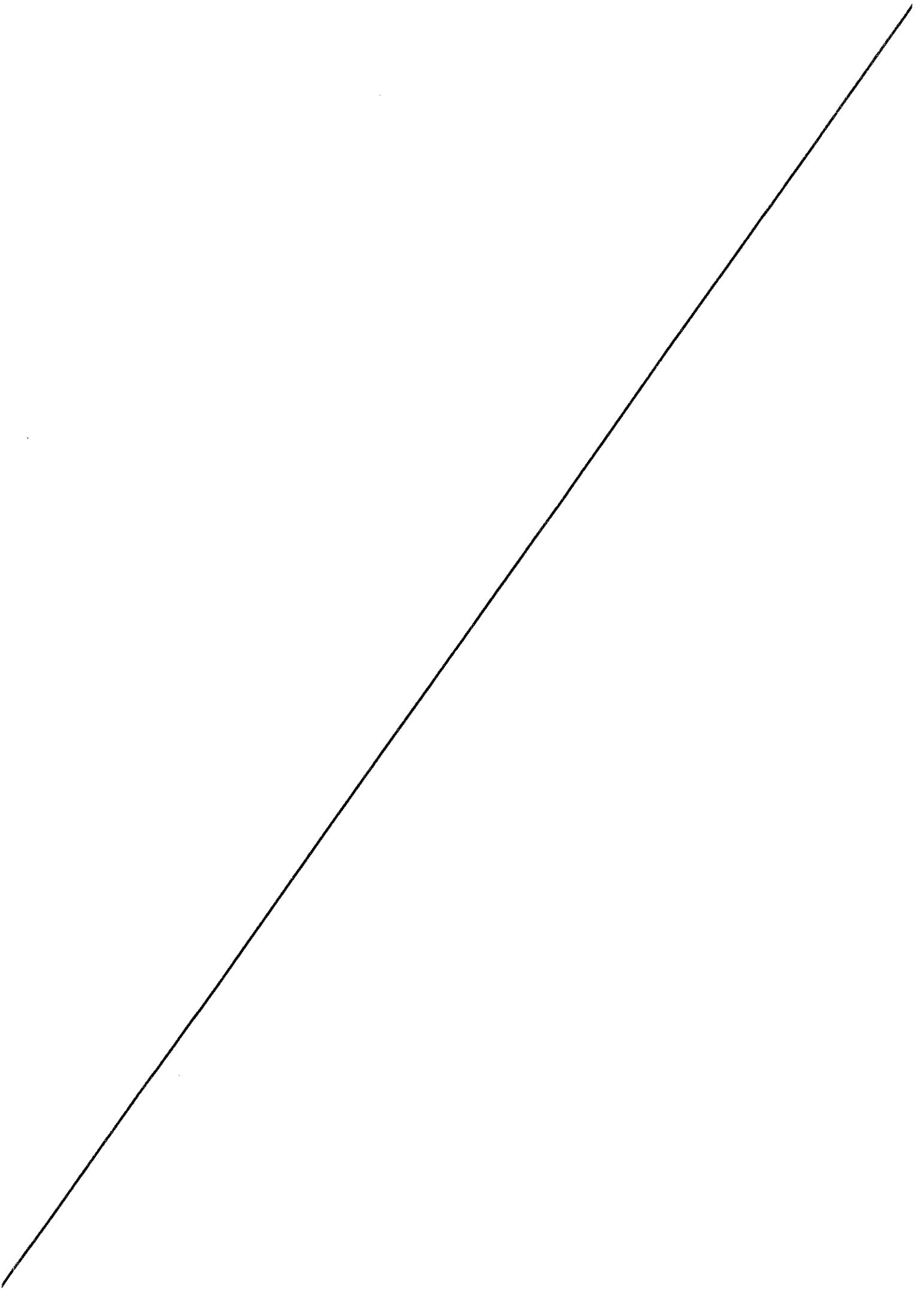
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-646-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024



COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	14.10.2024	2024-647	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

SEANCE N° 26 DU 14 OCTOBRE 2024
 16 questions, numérotées de 2024-632 à 2024-647

DELIBERATION

MUSEE DU CHATEAU DE FLERS
DEPOT DE COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Inès CHATÉ	Lori HELLOCO	Ensemble de la séance
Stéphane BÉNIS	Emmanuelle BERGOT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
(2024-362 – 2024-647)	30	33

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
08.10.2024	18H45	Yvette LERICHOMME	20H00	15.10.2024	22.10.2024

RAPPORT

présenté par
Angela PRESSE
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		24	02.10.2024	1	
CONSEIL	Séance	26	14.10.2024	N° d'ordre	N° délibération
				16	2024-647

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – DEPOT DE COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES
--------------	--

HT/EAJS

Chers collègues,

En 2010, un ensemble d'objets archéologiques a été découvert au Châtellier, au lieu-dit la Chapelle des Roches. Cet ensemble a été étudié et a fait l'objet d'un rapport en 2015. Il est composé d'objets en bronze, de mobilier céramique et lithique datant du bronze final atlantique. Ces objets archéologiques sont depuis conservés au Service Régional de l'Archéologie (SRA) à Caen.

Le SRA devant déménager prochainement, il a été demandé à la ville de Flers de prendre en charge ces objets afin qu'ils soient conservés dans de bonnes conditions au musée du château de Flers. Ces objets ne présentent pas de spécificité de conservation particulière et ils pourront être stockés dans les réserves du château et faire l'objet de valorisation.

Il vous est donc proposé d'accepter ce dépôt. Une convention de dépôt sera soumise à la signature de Monsieur le Maire ou de son représentant ainsi qu'à Monsieur Didier LANGLIN, Maire du Châtellier.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ACCEPTER** ce dépôt.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

La secrétaire de séance,

Yvette LERICHOMME



Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20241014-2024-647-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Affichage : 22/10/2024